

FO 7.1 Région de Neuchâtel

Informations générales

- Cantons: Berne, Neuchâtel
- Communes concernées: La Chaux-de-Fonds, Gampelen, Neuchâtel, Laténa, Val de Ruz
- Autorité compétente: OFT
- Services concernés: ARE, DDPS, OFC, OFEV, services spécialisés des cantons de Berne et Neuchâtel
- Autres partenaires: BLS, CFF

État de la décision : à divers stades

Mesures et état de la coordination	CR	CC	IP
Eléments de l'aménagement qui relèvent du Plan sectoriel			
– Double voie entre Zihlbrückeet Marin-Epagnier ;			♦
– Ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds		♦	

Motif

La construction d'une double voie entre Zihlbrückeet Marin-Epagnier est nécessaire à l'amélioration de l'offre sur la ligne Berne – Neuchâtel.

La ligne Neuchâtel – La-Chaux-de-Fonds a fait l'objet d'un assainissement minimum en 2021. Un étoffement de cadence jusqu'à la cadence au quart d'heure et une accélération sont prévues.

Projet

Double voie entre Zihlbrückeet Marin-Epagnier: la double voie actuelle entre Gampelen et Zihlbrückesera prolongée jusqu'à la gare de Marin-Epagnier.

Ligne directe Neuchâtel–La Chaux-de-Fonds : Une ligne directe, principalement en tunnel, est prévue entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds avec un point de croisement avec desserte voyageurs dans le Val-de-Ruz : ce tronçon a une longueur de 15 kilomètres environ.

Marche à suivre et explication des indications

Double voie entre Zihlbrückeet Marin-Epagnier: La réalisation de la double voie entre Zihlbrückeet Marin-Epagnier est à examiner lors de l'élaboration d'une étape d'aménagement ultérieure de PRODES. La construction et le financement exigent sa prise en compte dans un arrêté fédéral. Une coordination doit avoir lieu avec les sites d'importance nationale suivants : la zone alluviale (209 Seewald-Fanel), la zone de reproduction des batraciens (BE 274, Nordteil Fanel), les inventaires IFP (1208 Rive sud du lac de Neuchâtel), les sites marécageux (416 Grande Caricaie) et les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs (4) ainsi que, le cas échéant, avec les périmètres archéologiques et les objets inscrits à l'inventaire.

Si la croissance du trafic voyageurs augmente, la mise à double voie par étape du tronçon entre Neuchâtel et Marin-Epagnier pourrait s'avérer nécessaire. La mise à double voie entre Zihlbrückeet Marin-Epagnier devra être coordonnée avec le pôle économique d'importance cantonale Littoral Est (La Tène) et avec les différentes études cantonales en cours dans le secteur. Elle devra prendre en compte les zones dignes de protection, qui s'appuient elles-mêmes sur les objets de protection d'importance nationale, situées aux abords de la voie ferrée : les réseaux écologiques nationaux (REN). Le cas échéant, une coordination avec les SDA sera également nécessaire.

Le projet de doublement de la ligne entre Berne et Neuchâtel n'est pas indiqué comme tel dans le plan directeur de Neuchâtel, mais est mentionné comme condition à la mise en valeur des gares du RER neuchâtelois dans la fiche de coordination A22 consacrée à la réalisation du RER neuchâtelois.

Ligne directe Neuchâtel–La Chaux-de-Fonds : La Confédération a chargé les CFF, en accord avec le canton, d'entreprendre des études de projet concernant la ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds, avec intégration au réseau, y compris le nouvel arrêt voyageurs dans le Val-de-Ruz, et d'élaborer l'avant-projet. Une coordination avec le parc naturel du Chasseral, le site culturel de l'UNESCO La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger, l'objet ISOS Neuchâtel et le plan sectoriel des surfaces d'assolement

doit être assurée ainsi que le cas échéant avec les périmètres archéologiques et les objets inscrits à l'inventaire.

La nouvelle ligne entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds a pour conséquence le démantèlement de la ligne existante passant par Chambrelin.

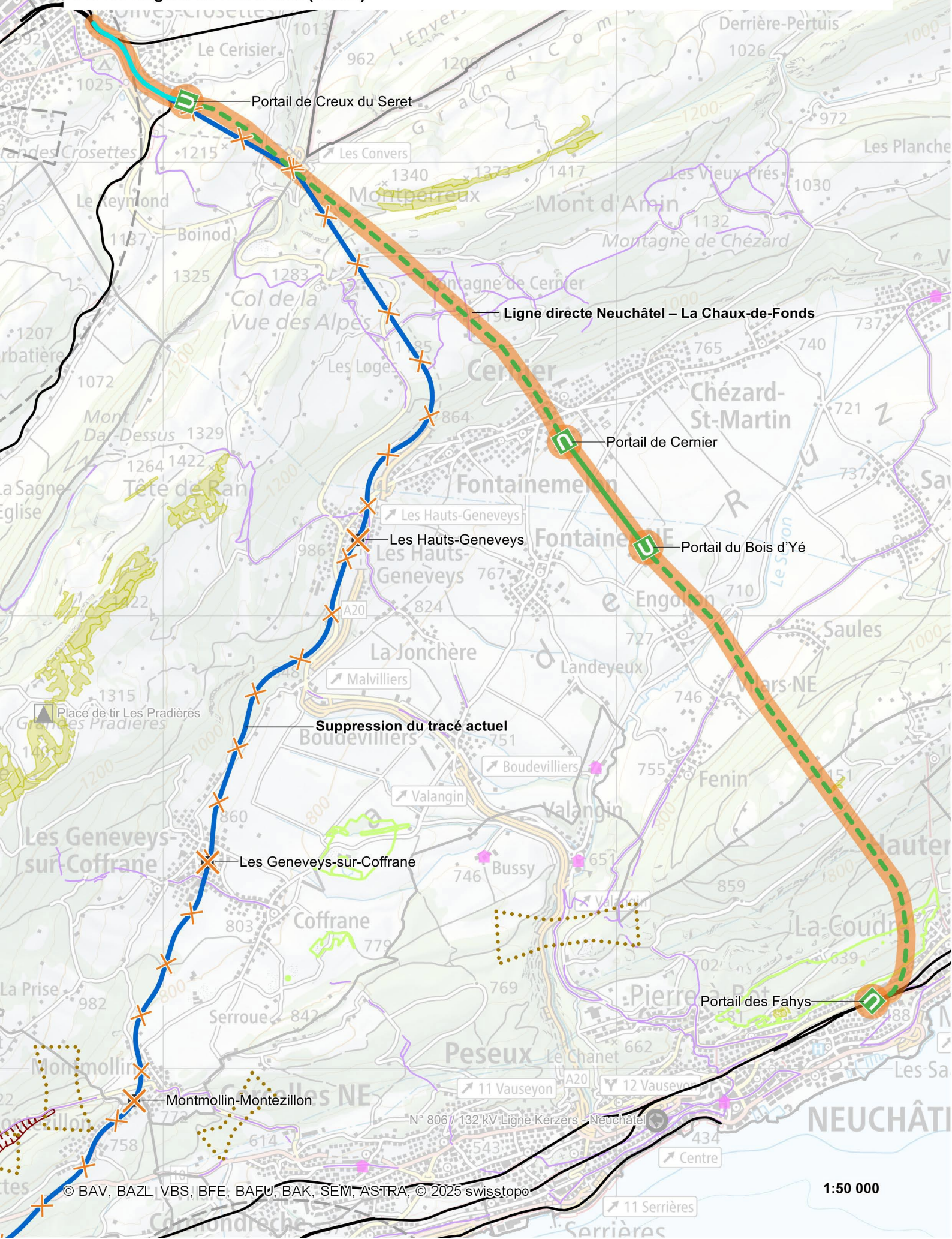
En parallèle à la ligne directe entre Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds, une mise en conformité LHand de la gare de Neuchâtel a été réalisée en 2021. Celle-ci a consisté en un rehaussement et un élargissement partiel des quais, ainsi qu'en la sécurisation des flux voyageurs. Une étude de mise en conformité des installations d'accueil de l'ensemble de la gare de Neuchâtel est en cours et prévoit des aménagements supplémentaires des accès aux quais.

La planification pour la ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds prévoit une traversée partiellement en surface du Val-de-Ruz. Les tests réalisés sur le matériel roulant ont permis de confirmer la faisabilité du projet en termes de sécurité et de temps de parcours malgré le défi lié à la combinaison de vitesses élevées et de fortes pentes.

La ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle est inscrite, avec d'autres mesures pour la création d'un RER neuchâtelois (non pertinentes pour le SIS), en coordination réglée dans le plan directeur du canton de Neuchâtel qui a été accepté sous réserve par le Conseil fédéral. Dans son plan directeur, le canton s'engage à la création d'une liaison ferroviaire entre Bôle et Corcelles-Peseux pour pérenniser la desserte voyageurs des arrêts de Corcelles-Peseux et Les Deurres après la mise en service de la ligne directe et le démantèlement de la ligne actuelle. Le canton étudie les possibilités de réaffecter cette dernière, par exemple, en une voie de mobilité douce cyclable.

Indication: Plan directeur cantonal de Neuchâtel

FO 7.1 Région de Neuchâtel (ouest)



FO 7.1 Région de Neuchâtel (est)

